



## Bienvenue dans l'univers subaquatique !

L'adhésion à notre club comprend l'achat d'une licence fédérale et se fait en utilisant les services en ligne d>HelloAsso, première plateforme de financement participatif 100% gratuite.

Passé une première séance où vous ferez un baptême de plongée, pour pouvoir commencer votre formation, vous devrez disposer d'un **certificat médical de non contre-indication à la plongée sous-marine** réalisé par votre médecin de famille (ou un spécialiste).

Muni de ce certificat dont vous réaliserez une image pdf ou jpeg, vous pourrez alors réaliser votre inscription. Pour la finaliser, vous réglerez en ligne (paiement sécurisé par carte bancaire) ; il vous sera demandé si vous souhaitez apporter ou non une contribution financière destinée à HelloAsso : libre à vous de le faire ou pas, rien n'est obligatoire.

Après votre baptême de plongée et après avoir réalisé votre inscription, vous pourrez alors participer à nos activités. Vous devrez transmettre à Christophe le justificatif de votre adhésion, par tous moyens à votre convenance (pdf par mail, ou impression du justificatif d'adhésion disponible sur HelloAsso). **Nous ne pouvons vous accueillir dans nos activités que si votre inscription a été finalisée** (certificat médical fourni et règlement effectué).

Dans un délai de cinq à sept semaines après le paiement de votre inscription, vous recevrez une carte fédérale justifiant de votre licence et comprenant un QR code personnel qu'il vous faudra conserver précieusement car sa réédition vous serait facturé 11 euros.

L'usage d>HelloAsso est aisé, mais si toutefois vous rencontrez des difficultés pour réaliser votre inscription, vous pouvez demander l'aide de Chantal : [horvath.chantal@yahoo.fr](mailto:horvath.chantal@yahoo.fr) ou celle de Philippe : [apsm.ermont@gmail.com](mailto:apsm.ermont@gmail.com)

Les responsables de votre ligne d'eau sont Christophe et Frédéric : [nclschrs@yahoo.fr](mailto:nclschrs@yahoo.fr)

### Procédure à suivre pour l'inscription :

- 1 - Se munir d'une image numérique du certificat médical de non contre-indication et d'une carte bancaire.
- 2 – Ouvrir le site HelloAsso  
<http://www.helloasso.com/associations/amis-de-la-plongee-sous-marine-apsm/adhesions/bulletin-d-inscription-2023-2024>
- 3 – Compléter les renseignements demandés : choix de l'adhésion/assurance /certificat médical en pièce jointe /adhérents/ coordonnées/ récapitulatif
- 4 – Valider le règlement intérieur
- 5 – Régler par carte bancaire (paiement sécurisé), avec ou sans don à HelloAsso
- 6 – Conserver un justificatif de paiement et le transmettre au responsable de la ligne d'eau pour la première séance.





## INFORMATIONS 2023 / 2024

### Séances piscine des sections

*Piscine des Bussys : 98 rue des Bussys, Eaubonne*

*Piscine « Tournesol » Marcellin Berthelot : 25-27 rue de l'Yser, Ermont*

**Enfants** (8 à 12 ans) : samedi, 13h/14h, piscine Tournesol / reprise le 16 septembre

**Adolescents** (13/17 ans) : mardi, 20h45/22h, piscine Tournesol / reprise le 12 septembre

**Adultes** : mercredi, 20h30/22h, piscine des Bussys / reprise le 13 septembre

**Hockey subaquatique** : mardi, 21h15/22h15, piscine des Bussys / reprise le 12 septembre  
et vendredi, 20h30/22h, piscine Tournesol / reprise le 15 septembre

**Nage avec palmes et apnée** : samedi, 12h/12h45, piscine Tournesol / reprise le 23 septembre

### Assurance

La licence fédérale comprise dans le montant de l'adhésion à l'Apsm comprend une assurance en responsabilité civile. Nous recommandons fortement de souscrire à une assurance complémentaire personnelle auprès du Cabinet Lafont, assureur fédéral dont les prestations sont adaptées à notre activité, ou auprès d'un assureur de votre choix.

Si vous choisissez de souscrire à une assurance de votre choix, vous devrez transmettre avec votre bulletin d'inscription, une attestation d'assurance spécifiant en toutes lettres la couverture de la pratique de la plongée sous-marine en piscine et en sites naturels, en France et à l'étranger.

Si vous souhaitez souscrire à une assurance Lafont, vous devez l'indiquer sur le bulletin d'inscription et ajouter le montant de l'assurance choisie à celui de votre cotisation afin de ne régler qu'en une seule fois.

Le cabinet Lafont est le courtier officiel qui a été choisi par la *Fédération française d'études et de sports sous-marins* pour couvrir l'ensemble de ses activités.

Voici les différents contrats proposés et leur tarif :

Loisir 1 : 22 €

Loisir 1 top : 42,50 €

Loisir 2 : 27 €

Loisir 2 top : 53,75 €

Loisir 3 : 45,50 €

Loisir 3 top : 88,75 €

Piscine seule (pour le hockey) : 12,50 €

Le détail des garanties est consultable sur le site du cabinet Lafont, l'accès n'étant possible qu'avec le numéro de licence délivré par la *Ffessm*.

### Certificat médical

La pratique de la plongée sous-marine est assujettie à la délivrance d'un certificat médical de non contre-indication délivré par un médecin. Ce certificat médical devra être renouvelé avant expiration (12 mois). Pour un plongeur préparant le niveau 4, ce certificat doit être établi par un médecin du sport, hyperbare ou fédéral.

**Amis de la Plongée Sous-Marine** 25/27 rue de l'Yser 95120 Ermont

<http://www.apsm95.fr>